

CONCOURS
2026
2027
Catégorie B

J'INTÈGRE —
LA FONCTION
— PUBLIQUE

GARDIEN DE LA PAIX

Externe et interne

Delphine Belleney
Nicolas Grenier
Yannick Lévêque
Thibault Couarc'h
Corinne Pelletier
Frédéric Rosard
Avec la collaboration de Sylvain Monnier.

DUNOD



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté,
des ressources complémentaires sont disponibles sur le site
www.dunod.com

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant
le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).
Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Édition : Aurore Béra, Anne Le Duc

Couverture studio graphique Dunod : Nicolas Wiel (DA) – Elizabeth Riba (graphiste)

Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2026

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff"

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-089562-5

Sommaire

Les auteurs	VII
Devenir gardien de la paix	1

Épreuve d'admission n° 1

Résolution d'un ou plusieurs cas pratiques

1. Déroulement de l'épreuve	8
2. Réussir la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques	10
3. Conseils sur la forme	13
4. Conseils sur le fond	20
5. Rappels de français	22

Épreuve d'admission n° 2

Questionnaire à choix multiples de culture générale

1. Déroulement de l'épreuve	44
2. Histoire de France jusqu'à 1958	46
3. Histoire de la V ^e République	48
4. Histoire du monde depuis 1944	50
5. Institutions de la V ^e République	52
6. Collectivités territoriales françaises	55
7. Valeurs, principes et symboles républicains de la France	56
8. Union européenne	58
9. Organisations internationales	60
10. Géographie du monde	62
11. Géographie de la France	68
Entraînement	71

Épreuve d'admission n° 3

Questionnaire à choix multiples de langue étrangère (anglais)

1. Déroulement de l'épreuve	82
2. Principales erreurs de langue à éviter	83
3. Prépositions	85
4. Verbes à particules	87
5. Faux amis et formation des mots	91
6. Vocabulaire spécifique et expressions idiomatiques	95
Entraînement	99

Épreuve d'admission n° 4

Tests psychotechniques

1. Déroulement de l'épreuve	106
2. Tests numériques	107
3. Tests graphiques	115
4. Tests verbaux	121
5. Tests d'attention	125
6. Tests d'organisation	126
7. Tests de créativité	128
8. Tests de personnalité et d'adaptabilité au métier	130
Entraînement	135

Épreuve d'admission n° 5

Épreuves physiques

1. Déroulement des épreuves	160
2. Préparation aux épreuves physiques	166

Épreuve d'admission n° 6

Entretien avec le jury

1. Déroulement de l'épreuve	174
2. Élaboration du curriculum vitae ou du dossier professionnel	175
3. Entretien de recrutement	183

Connaissances professionnelles

Environnement et cadre d'intervention

1. Déontologie, accueil du public et assistance aux victimes	194
2. Code de déontologie de la Police nationale	196
3. Organisation de la Police nationale	199
4. Infractions et responsabilité pénale	201
5. Autorités de police judiciaire	204
6. Juridictions de jugement	207
7. Infractions les plus courantes	209
8. Fichiers de police	214
9. Contrôle d'identité et droit d'arrestation	216
10. Légitime défense	218
11. Classification des armes	220
12. Lutte contre l'insécurité routière	221
13. Contrôle d'un véhicule	222
14. Constatation des contraventions au Code de la route	225
15. Alcool au volant	229
16. Vitesse	231
17. Intervention sur un accident de la circulation	233
18. Aspects socioculturels contemporains de la délinquance	235
19. Prévention de la délinquance	238

Annales et sujets inédits corrigés

Sujet 1.	Résolution de plusieurs cas pratiques – septembre 2025	242
Sujet 2.	Résolution de plusieurs cas pratiques – mars 2025	265
Sujet 3.	QCM de culture générale – mars 2025	291
Sujet 4.	QCM d'anglais – mars 2025	297
Sujet 5.	Tests psychotechniques – sujet inédit	303
Sujet 6.	Tests psychotechniques – sujet inédit	313
Sujet 7.	Tests psychotechniques – sujet inédit	319

Les auteurs

Delphine Belleney

Professeure agrégée d'anglais et traductrice littéraire indépendante.

Nicolas Grenier

Professeur de culture générale et auteur des fiches d'actualité en ligne sur le site www.dunod.com.

Yannick Lévêque

Chef de service de Police municipale en fonction et ancien gardien de la paix. Formateur dans la préparation des concours des métiers de la sécurité intérieure : Police nationale, Police municipale, Gendarmerie nationale, Douanes, Administration pénitentiaire.

Thibault Couarc'h

Enseignant en éducation physique et sportive (EPS) et en activité physique adaptée (APA).

Corinne Pelletier

Diplômée en psychologie cognitive et directrice d'une association gestionnaire de services et établissements pour personnes déficientes sensorielles.

Frédéric Rosard

Docteur en mathématiques, concepteur de tests psychotechniques, préparateur et jury de concours.

Devenir gardien de la paix

Le gardien de la paix (GPx) appartient au corps d'encadrement et d'application de la Police nationale. C'est un emploi de catégorie B de la fonction publique, accessible par concours externe, ou par concours internes pour les policiers adjoints comptant au moins un an de service, les cadets de la République option Police nationale ayant effectué leur formation initiale d'un an et les gendarmes adjoints volontaires (GAV).

Remarque

Un policier adjoint est un contractuel de droit public (rémunération nette à hauteur de 1 500 € par mois). Il assiste les fonctionnaires de police. Doté d'un uniforme, il participe à l'accueil et à l'information du public, fait des patrouilles et contribue au développement de la sécurité. Il bénéficie d'une formation professionnelle de 16 semaines en école de police et de 2 semaines de stage d'adaptation, puis d'une formation continue.

Un cadet de la République, option Police nationale, est un policier adjoint qui bénéficie pendant la première année de son contrat d'un dispositif intégrant la formation à l'emploi de policier adjoint et la préparation à un concours spécifique de gardien de la paix (en alternance en lycée professionnel, école de police et en service actif). Durant cette première année, il perçoit une allocation d'études de 552 € net. Dès la fin de sa scolarité, il peut poursuivre son contrat comme policier adjoint ou se présenter au concours de gardien de la paix.

Que ce soit pour le concours externe ou pour les concours internes, il existe deux concours nationaux et un concours déconcentré en Outre-mer :

- un concours national à affectation en Île-de-France avec un nombre important de postes (2 à 3 fois plus que pour le concours à affectation nationale), pour une durée minimum de 8 années dans cette région. Des avantages (indemnités et avancement dans la carrière) sont alors prévus ;
- un concours national à affectation nationale, pour des postes à pourvoir sur l'ensemble du territoire y compris en Île-de-France, pour une durée de 5 ans minimum ;
- un concours déconcentré en Outre-mer organisé sur le ressort des services de police de Guyane, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. En fin de scolarité, les lauréats sont affectés exclusivement dans ces territoires.

Les candidats peuvent présenter ces concours autant de fois qu'ils le souhaitent.

1 Conditions d'inscription

a. Conditions générales

- Être de nationalité française.
- Être âgé au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins 17 ans et de moins de 45 ans (37 ans pour le second concours interne). Selon le concours, un recul de la limite d'âge, voire la suppression de celle-ci, est possible sous certaines conditions.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent) pour le concours externe ; aucun diplôme requis pour les concours internes.
- Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et agents publics justifiant de plus de 4 ans de services publics (premier concours interne) et aux policiers adjoints, cadets de la République, GAV APJA ou volontaires des armées justifiant d'un an de service effectif (second concours interne).

Remarque

Pour le concours externe, le diplôme de niveau 4 n'est pas exigé pour les parents de 3 enfants et plus, pour les sportifs de haut niveau et pour tous ceux qui peuvent justifier d'au moins 3 ans d'activité dans le domaine de la sécurité. Cette condition est réduite à 2 ans pour les titulaires d'un diplôme de niveau 3 (diplôme national du brevet, CAP).

b. Conditions d'aptitude physique

- être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit.
- être apte au port et à l'usage des armes.
- Avoir une acuité visuelle, après correction, au moins égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un œil, chaque verre correcteur ou lentille ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes.

c. Autres conditions

- Avoir un casier judiciaire vierge.
- être recensé et avoir participé à une session de journée défense et citoyenneté (ex-JADP) pour les candidats nés après le 31/12/1978 ou être en règle avec la législation sur le service national pour les autres candidats.

2 Épreuves

Les épreuves du concours de gardien de la paix sont fixées par l'arrêté du 8 mars 2022. Les épreuves sont communes pour le concours externe et les concours internes, seul l'entretien avec le jury peut légèrement différer. Depuis septembre 2024, il n'y a plus de phase de sélection préalable (admissibilité). Le concours de gardien de la paix se compose désormais d'une seule phase d'admission dont toutes les épreuves sont obligatoires.

Épreuve 1 Coefficient 4 (externe) ; 5 (internes) Durée : 2 heures Note éliminatoire : 5/20 À partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. Cette épreuve est destinée à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats ainsi que leur faculté à se projeter dans les missions du corps.	
Les deuxième et troisième épreuves se déroulent simultanément. Le candidat dispose d'une heure pour répondre aux deux questionnaires.	
Épreuve 2 Coefficient 2 (externe) ; 1 (internes) Durée : env. 30 minutes Pas de note éliminatoire Questionnaire à choix multiples de culture générale en rapport avec l'actualité en France et dans le monde, le cadre institutionnel et politique français et européen, les valeurs et symboles républicains de la France prévus par la Constitution et les grandes périodes de l'Histoire de France.	Épreuve 3 Coefficient 1 Durée : env. 30 minutes Pas de note éliminatoire Concours internes : seuls sont pris en compte pour cette troisième épreuve les points obtenus supérieurs à 10/20, qui s'ajoutent à la somme des points des deux premières épreuves. Questionnaire à choix multiples de langue étrangère permettant d'évaluer les compétences linguistiques des candidats. Les langues proposées sont l'anglais, l'espagnol et l'allemand. Les candidats précisent la langue choisie lors de l'inscription au concours et ne peuvent en changer après la clôture des inscriptions.
Épreuve 4 Durée : 2 heures Pas de coefficient, pas de note Tests psychotechniques destinés à mesurer les aptitudes intellectuelles des candidats ainsi que leur profil psychologique, en évaluant notamment leur stabilité émotionnelle et le rapport à l'autorité. Les résultats de ces tests sont communiqués aux membres du jury d'entretien.	

Épreuve 5

Coefficient 4

Note éliminatoire : inférieure à 7/20

Épreuve d'exercices physiques composée de 2 ateliers :

- un parcours d'habileté motrice ;
- un test d'endurance cardio-respiratoire.

Épreuve 6

Coefficient 5

Durée : 25 minutes

Note éliminatoire : 5/20

Le jury dispose, comme aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat, interprétés par le psychologue.

Concours externe

Entretien avec le jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé.

Le jury dispose du curriculum vitæ détaillé, transmis le jour même de l'épreuve. Il devra faire apparaître les compétences acquises lors du parcours scolaire et extrascolaire et développer les raisons de ce choix professionnel.

Premier concours interne

Entretien avec le jury s'appuyant sur un dossier professionnel préalable-ment déposé par le candidat auprès du service organisateur.

Ce dossier a pour objet de mettre en évidence les acquis de l'expérience professionnelle du candidat durant son activité **ainsi que ses motivations à devenir gardien de la paix.**

Second concours interne

Entretien avec le jury s'appuyant sur un dossier professionnel préalable-ment déposé par le candidat auprès du service organisateur.

Ce dossier a pour objet de mettre en évidence les acquis de l'expérience professionnelle du candidat durant son activité.

À l'issue des épreuves, chaque note est multipliée par son coefficient et le total détermine le score du candidat. Un classement est effectué sur la base de ce score.

Deux listes sont dressées : une liste principale et une liste complémentaire, dans laquelle des candidats arrivés au-delà du nombre de places offertes peuvent tout de même être repêchés en cas de désistements, d'empêchement ou d'irrégularité d'un ou de plusieurs candidats reçus sur liste principale.

Deux conditions déterminent particulièrement l'impossibilité d'une admission :

- une aptitude physique inappropriée, déterminée lors de la visite médicale ;
- une aptitude morale inadéquate déterminée par l'enquête de moralité.

Remarque

En 2025, 3 800 postes sont ouverts aux différents concours de gardien de la paix.

**Épreuve
d'admission
n° 1**

**Résolution
d'un ou plusieurs
cas pratiques**

1 Présentation de l'épreuve

a. Contenu

L'épreuve de cas pratique est commune aux concours externe et internes.

Il s'agit d'une mise en situation professionnelle ayant pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- ses capacités de discernement ;
- son aptitude à évaluer une situation ;
- son aptitude à formuler des propositions.

Le sujet sera généralement composé d'un ou plusieurs cas pratiques et d'un dossier professionnel (documentaire) ne pouvant excéder 15 pages.

Chaque cas pratique est assorti d'une ou plusieurs questions auxquelles le candidat doit répondre de manière argumentée en se basant sur les documents fournis dans le dossier professionnel et/ou en faisant appel à ses connaissances générales et son opinion propre.

Il n'est pas demandé de construire la réponse en partie et sous-partie.

Le dossier peut comporter toutes sortes de documents permettant d'éclairer utilement le candidat : articles de presse, graphiques et données chiffrées, jurisprudence, extraits de lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes internes, etc.

La durée de l'épreuve est de 2 heures. Coefficient 4 pour le concours externe, coefficient 5 pour les concours internes.

Toute note inférieure à 05/20 à cette épreuve sera éliminatoire.

Cette épreuve ne nécessite pas de connaissances spécifiques et est accessible aussi bien au public externe qu'au public interne.

b. Objectifs

L'objectif de cette épreuve est de placer le candidat dans une situation de travail concrète, proche des réalités professionnelles d'un gardien de la paix.

Les candidats devront pour cette épreuve être en mesure de :

- analyser la situation professionnelle proposée ;
- hiérarchiser et synthétiser les informations contenues dans le dossier ;
- rechercher les solutions appropriées au regard du contexte proposé ;
- prioriser les actions nécessaires ;
- prendre des initiatives ;
- formuler des propositions pratiques et opérationnelles ;

- se projeter dans un collectif de travail ;
- se projeter dans une organisation hiérarchique (droits et devoirs) ;
- rédiger (qualité de l'expression, de la rédaction, de l'orthographe) ;
- gérer le temps imparti (3 heures pour traiter l'épreuve).

2 Conseils

a. Lecture du sujet

À la lecture du dossier, le candidat doit se mettre dans la situation qui lui est suggérée par le sujet. Il doit s'approprier le scénario et le comprendre avant de commencer à rédiger.

Plusieurs lectures peuvent être nécessaires.

b. Gestion du temps

Lorsque le candidat démarre son épreuve, il doit gérer son temps.

Il est déconseillé de rédiger une copie sans brouillon car les idées doivent être préalablement déroulées dans un plan.

Les documents fournis sont déterminants pour la rédaction de vos réponses, il convient donc de réserver une part importante à leur lecture, d'analyse et de détection des idées fortes. Cette phase permet l'élaboration du plan, le classement des idées pour formuler vos réponses.

Ensuite, vient le temps de rédaction au cours duquel le candidat doit s'appliquer autant sur le contenu que la forme. Il recopie son brouillon.

Enfin, le temps de relecture permet de corriger les fautes.

Réussir la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques

Il est possible de rédiger de deux manières :

1. Écrire les questions et y répondre les unes après les autres ;
2. Écrire une rédaction en deux phases.

1 Écrire les questions et y répondre les unes après les autres

Comment réagissez-vous à l'annonce de votre chef de brigade ? Pourquoi ?

J'accepte l'ordre du Brigadier-chef ROBERT car les articles R. 434-4 et R. 434-5 du Code de déontologie précisent que l'autorité investie du pouvoir hiérarchique prend des décisions, donne des ordres et les fait appliquer [...]. L'autorité hiérarchique assume la responsabilité des ordres donnés.

Le policier [...] exécute loyalement et fidèlement les instructions et obéit de même aux ordres qu'il reçoit de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

En ma qualité d'agent de police judiciaire (article 20 du Code de procédure pénale), j'ai pour mission de seconder les officiers de police judiciaire dans leurs fonctions et de recevoir par procès-verbal les déclarations qui me sont faites par toute personne [...].

Vous êtes affectés en police secours, pensez-vous que cette mission d'accueil vous incombe ? Expliquer votre point de vue.

Oui, cette mission primordiale d'accueil m'incombe comme à tout policier, d'autant qu'elle constitue l'un des six axes prioritaires de la Police de Sécurité du Quotidien : avoir un contact accru avec la population.

Que pensez-vous de la mission d'accueil au sein d'un commissariat ?

Tout comme le précise la « charte d'accueil du public et des victimes », je pense que l'accueil du public constitue une priorité majeure pour la Police nationale.

Selon vous, en quoi consiste-t-elle ? À quelles situations pouvez-vous être confronté ?

La mission d'accueil permet au citoyen de disposer du droit d'être écouté à tout moment pour mieux prendre en compte le besoin, d'être assisté et secouru.

Au cours de cette mission d'accueil, je suis conscient que je serai mis en présence de victimes d'infractions pénales, de familles déclarant une disparition et de tout type de public.

Quelles qualités vous semblent indispensables pour occuper cette fonction d'accueil ? Pourquoi ?

Je devrais faire preuve, comme le précise l'article R. 434-20 du Code de déontologie, d'un comportement empreint de politesse, de retenue et de correction, de confidentialité et je ne devrais pas me départir de mon impartialité.

2 Écrire une rédaction en deux phases

Dans un premier temps, le candidat doit décrypter le sujet et répondre simplement aux questions qui lui sont posées, soit par oui ou non, soit par des mots-clefs ou des phrases courtes. Il annotera accessoirement les articles de presse ou les extraits de textes officiels par : « cas 1 », « cas 2 » etc. en référence au cas pratique concerné.

Dans la seconde phase, le candidat écrit une rédaction portant sur ces réponses courtes qu'il développe.

a. Première phase : décrypter

Comment réagissez-vous à l'annonce de votre chef de brigade ? Pourquoi ?

J'accepte.

Code de procédure pénale – article 20.

Code de déontologie PN (R. 434-4 et R. 434-5).

Vous êtes affectés en police secours, pensez-vous que cette mission d'accueil vous incombe ? Expliquer votre point de vue.

Oui.

Police de sécurité du quotidien – Extrait de dossier de presse.

Que pensez-vous de la mission d'accueil au sein d'un commissariat ?

Charte d'accueil du public et des victimes.

Selon vous, en quoi consiste-t-elle ? À quelles situations pouvez-vous être confronté ?

Accueillir et écouter pour mieux prendre en compte le besoin. Des victimes d'infractions pénales, les familles déclarant une disparition et de tout type de public.

Quelles qualités vous semblent indispensables pour occuper cette fonction d'accueil ? Pourquoi ?

Comportement empreint de politesse, de retenue et de correction, confidentialité et impartialité (R. 434-20 CSI).

b. Deuxième phase : développer

Le policier national est soumis à un Code de déontologie dont les articles R. 434-4 et R. 434-5 précisent respectivement que l'autorité investie du pouvoir hiérarchique prend des décisions, donne des ordres et les fait appliquer [...]. L'autorité hiérarchique assume la responsabilité des ordres donnés.

Le policier [...] exécute loyalement et fidèlement les instructions et obéit de même aux ordres qu'il reçoit de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

Bien que je sois stagiaire, l'article 20 du Code de procédure pénale dispose que je suis agent de police judiciaire et qu'à ce titre, j'ai pour mission de seconder les officiers de police judiciaire dans leurs fonctions et de recevoir par procès-verbal les déclarations qui me sont faites par toute personne [...].